

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 1/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 931008
Nom commercial VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 30 mL NH₄ -1
1 x 2,5 g NH₄ -2
1 x 6 mL NH₄ -3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H290	Corr. pour les métaux 1
H314	Corr. cutanée 1A
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 2/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

2.1 Classification de la substance ou du mélange

30 mL NH₄ -1


GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H290	Corr. pour les métaux 1
H314	Corr. cutanée 1A

2,5 g NH₄ -2

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

6 mL NH₄ -3


GHS02



GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H314	Corr. cutanée 1B
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
Les mélanges metal corrosif **ne requièrent pas** de marquage avec le pictogramme, la mention d'avertissement, et les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL**. (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2.1.3).

30 mL NH₄ -1


GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 3/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

2,5 g NH₄ -2

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

6 mL NH₄ -3



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5. Propriétés inflammables. La phrase H290 « Peut être corrosif pour les métaux. » a une pertinence qu'après le transport prolongée de grandes quantités de temps. L'étiquetage avec GHS05 conduirait à « SURÉTIQUETAGE » (voir la directive 1272/2008/CE Annexe I, section 1.5.2.1.3.). ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. -

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

30 mL NH₄ -1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)*

N° CAS : 1310-73-2

Classification : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B

Formule : NaOH•H₂O

N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx

N° CE : 215-185-5

N° Id : 011-002-00-6

Concentration : 5 - <10 %

selon GHS : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B

Substance : *citrate trisodique*

N° CAS : 6132-04-3

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Formule : C₆H₅Na₃O₇•2H₂O

N° d'enregist.REACH : 01-2119457027-40-xxxx

N° CE : 200-675-3

Concentration : 10 - <20 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

2,5 g NH₄ -2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 4/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Classification : H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, STOT SE 3, H410, Aquatic
 Chronic 1, EUH031, 031 not defined
 Formule : $C_3Cl_2N_3NaO_3$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119489371-33-xxxx
 N° CE : 220-767-7 N° Id : 613-030-01-7
 Concentration : 3 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *chlorure de sodium* N° CAS : 7647-14-5
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : NaCl
 N° d'enregist.REACH : exempt, Annex V
 N° CE : 231-598-3
 Concentration : 80 - <100 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 Classification : H301, Acute Tox. 3 oral
 Formule : $Na_2[Fe(CN)_5NO]_2 \cdot 2H_2O$
 N° CE : 238-373-9
 Concentration : 1 - <5 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 (denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)
 Classification : H225, Flam. Liq. 2
 Formule : C_2H_6O ; C_2H_5OH
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
 N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
 Concentration : 35 - <55 %
 selon GHS : H226, Flam. Liq. 3

Substance : *thymol* N° CAS : 89-83-8
 Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H314, Skin Corr. 1B, H411, Aquatic Chronic 2
 Formule : $C_{10}H_{14}O$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119511177-46-xxxx
 N° CE : 201-944-8 N° Id : 604-032-00-1
 Concentration : 5 - <10 %
 selon GHS : H314, Skin Corr. 1B, H412, Aquatic Chronic 3

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparacain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 5/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

- 4.1.4 Après ingestion**
Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
BRÛLURE CHIMIQUE : En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Les tentatives de neutralisation risquent souvent d'aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Administrer une solution d'hydroxyde d'aluminium. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.
Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).
- 5.4 Indications complémentaires**
Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
pas nécessaire, que de petites quantités de cette substances
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
voir chapitre 5.4---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conformément au mode d'emploi ci-joint.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI) : 3
Classe de pollution des eaux (DE) : 3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 6/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

30 mL NH₄ -1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)*

CAS No. : 1310-73-2

DNEL : [inh] 1 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME) : 2 mg/m³

TRGS 900 (DE) : 2 mg/m³

E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : (=1=, Y)

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 2 e mg/m³

Substance : *citrate trisodique*

CAS No. : 6132-04-3

2,5 g NH₄ -2

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium*

CAS No. : 2893-78-9

Substance : *chlorure de sodium*

CAS No. : 7647-14-5

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium*

CAS No. : 13755-38-9

Substance : *ethanol*

CAS No. : 64-17-5

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³

TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³

E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *thymol*

CAS No. : 89-83-8

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour ne pas abîmer les vêtements portés, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 7/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

30 mL NH₄ -1

État/Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Valeur pH :

11,5-12,5

2,5 g NH₄ -2

État/Aspect : poudreux (solide)

Couleur : incolore

Odeur : de chlore

Valeur pH :

5-7

6 mL NH₄ -3

État/Aspect : liquide

Couleur : rose, rougeâtre

Odeur : organique

Valeur pH :

6-8

Point d'éclair :

23 °C

Densité :

0,9 g/cm³

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les matières organiques. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. ---

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

30 mL NH₄ -1

Substance : solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)

N° CAS : 1310-73-2

Canada CEPA 1999 :

DSL Yes

LD50_{orl} rat :

[40%] 1250 / [<25%] >2000 mg/kg

LD50_{orl} mus :

40 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 8/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

Substance : *citrate trisodique*
LD50_{orl rat} : >8000 mg/kg

N° CAS : 6132-04-3

2,5 g NH₄ -2

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium*
Canada CEPA 1999 : DSL Yes
LD50_{orl rat} : 550-1600 mg/kg
LC_{Low}_{orl hmn} : 3570 mg/kg
LD50_{drm rbt} : >5000 mg/kg

N° CAS : 2893-78-9

Substance : *chlorure de sodium*
LD50_{orl rat} : 3000 mg/kg
LD50_{drm rbt} : 10 g/kg

N° CAS : 7647-14-5

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium*
LD50_{orl rat} : 99 mg/kg
LC_{Low}_{orl rat} : 20 mg/kg

N° CAS : 13755-38-9

Substance : *ethanol*
Canada CEPA 1999 : DSL yes
LD50_{orl rat} : 6200 mg/kg
LC_{Low}_{ihl gpg} : 21.9 g/m³
LC_{Low}_{orl hmn} : 1400 mg/kg
LC50_{ihl mouse} : [4h] 39 g/m³
LC50_{ihl rat} : [10h] 20 g/m³
LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg

N° CAS : 64-17-5

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

Substance : *thymol*
LD50_{orl rat} : 980 mg/kg
LD50_{drm rat} : > 2000 mg/kg

N° CAS : 89-83-8

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

30 mL NH₄ -1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)*
Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
LC50_{leuciscus idus/96h} : 35-189 mg/L
LC50_{fish/96h} : 45.4 mg/L
EC50_{daphnia/48h} : >100 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 142
Classe de stockage (VCI) : 8 B

N° CAS : 1310-73-2

Substance : *citrate trisodique*
LC50_{fish/96h} : 18-32 g/L
EC50_{daphnia/48h} : 5.6-10 g/L
EC50_{chlorella vulgaris/5d} : >18-32 g/L
EC10_{pseudomonas putida/16h} : EC50_{ps. fluorescens/8h} : >1.8-3.2 g/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : 6132-04-3

2,5 g NH₄ -2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 9/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium*
Classe de pollution des eaux (DE) : 3
Classe de stockage (VCI) : 13

N° CAS : 2893-78-9

Substance : *chlorure de sodium*
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
Classe de stockage (VCI) : 12-13

N° CAS : 7647-14-5

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium*
Classe de pollution des eaux (DE) : 3
Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

N° CAS : 13755-38-9

Substance : *ethanol*
PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
LC50daphnia magna/48h : >100 mg/L
LC50pimephales promelas/96h : 13400 - 15100 mg/L
LC50leuciscus idus/96h : [48h] 8140 mg/L
LC50fish/96h : 13 g/L
EC50daphnia/48h : 9.3-14.2 g/L
IC50scenedesmus quadricauda/72h : [7d] 5000 mg/L
EC10pseudomonas putida/16h : [EC5] 6500 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
Classe de stockage (VCI) : 3

N° CAS : 64-17-5

Substance : *thymol*
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
LC50pimephales promelas/96h : 3.2 mg/L
EC50daphnia/48h : 3.2 mg/L
Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 1220
Classe de stockage (VCI) : 8 A

N° CAS : 89-83-8

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution. Les contenants vides de réactifs corrosifs préalable à l'élimination, rincer avec de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3316

14.2 Proper shipping name : Chemical Kit / Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe : 9 14.4 Groupe d'emballage : II

Transport terrestre

Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E

Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»

Transport aérien

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 10/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
 CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG
Transport maritime
 EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage : A

Ou utilisez la **déclaration alternative pour le transport** :

N° ONU : (cf. ci-dessous) N° ONU 1993 classe 3 III, **quantités exceptées** ($\leq 30 \text{ mL} / \Sigma \leq 1 \text{ L}$) = ADR/ IATA E1
 classe 8 II, **quantités exceptées** ($\leq 30 \text{ mL} / \Sigma \leq 500 \text{ mL}$) = ADR/ IATA E2

ou

14.1 Numéro ONU : 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol en mélange)

14.3 Classe : 3 14.4 Groupe d'emballage : III

Transport terrestre

Code de classification : F1
 Quantités limitées : 5 L Code de restriction en tunnels : E
 Quantités exceptées : E 1 Special instructions: 640E

Transport aérien

PAX : 355 max. poids PAX : 60 L
 CAO : 366 max. poids CAO : 220 L

Transport maritime

EmS : F-E, S-E Catégorie de stockage : A

14.1 Numéro ONU : 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (solution de hydroxyde de sodium)

14.3 Classe : 8 14.4 Groupe d'emballage : II

Transport terrestre

Code de classification : C5
 Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E
 Quantités exceptées : E 2

Transport aérien

PAX : 851 max. poids PAX : 1 L
 CAO : 855 max. poids CAO : 30 L

Transport maritime

EmS : F-A, S-B Catégorie de stockage : B

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 11/11

Date d'impression: 20.05.2019

Date de révision: 15.03.2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.1.2 Libellé des phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260sh	Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017

SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

08/2017 L'adaptation de denaturation d'ethanol, règlement 2016/1867/UE